

# Le TOUCASSIN



## FESTIVITÉS D'ÉTÉ

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION  
#11 / ÉTÉ 2024

BUDGET  
2024

2

14

19

”  
F  
A  
B  
R  
E



## CHÈRES TOUCASSINES, CHERS TOUCASSINS,

Les élections européennes ont donné leur verdict. Le Président de la République a décidé de dissoudre l'Assemblée nationale entraînant l'organisation de nouvelles élections. Nous allons donc faire face à deux dimanches électifs non prévus au budget et avec toutes les difficultés pour mobiliser des assesseurs pour la tenue des bureaux de vote.

Lors du dernier conseil municipal, le compte financier unique de la commune a été voté à l'unanimité de ses membres. Ce vote valide des résultats financiers historiques pour la commune.

Ces résultats sont le fruit d'une gestion financière exemplaire commuant rigueur, ingénierie et innovation nous permettant de maintenir nos ambitions et nos investissements à des niveaux très élevés.

Cependant, la prudence et l'humilité doivent demeurer nos fils conducteurs car les besoins de la commune sont nombreux et la thésaurisation effectuée ces 4 dernières années sera utile dans les plans de financements de nos projets structurants.

Comme vous avez pu le constater, l'embellissement de notre cadre de vie continue et s'accélère à travers de nombreux travaux engagés sur la commune actuellement :

- › Rénovation de l'intérieur du presbytère
- › Rénovation des toilettes publiques au cœur du village
- › Création d'un parking et d'une aire de jeu pour les tout-petits à Valaury
- › Création d'un piétonnier patrimonial à la traverse du pressoir
- › Fermeture du boulodrome
- › Création de places de parking autour de la maison médicale
- › Création du parc Tocasso et rénovation de la font du Thon

Les 12 prochains mois verront la concrétisation de nombreux autres projets indispensables à notre quotidien et à notre futur.

Notre vie sociale bat également son plein. Les repas intergénérationnels aux écoles mêlant nos anciens à nos bambins sont un véritable succès de partage intergénérationnel. L'été arrive avec son lot de manifestations qui nous permettront de nous détendre dans des moments festifs et conviviaux sur notre beau territoire.

Je vous donne donc rendez-vous aux mardis guinguette, aux concours de pétanque, à notre fête de la Saint-Christophe, à notre fête de la Libération et à toutes les manifestations offertes par nos associations communales.

Bien Chaleureusement  
Jérémie FABRE

”

# BUDGET 2024

## des finances saines et confortées

Depuis 2020, les résultats budgétaires cumulés de la commune sont en constante augmentation. La nouvelle équipe municipale avait indiqué pendant la campagne électorale que l'innovation financière serait indispensable pour réussir un projet plus qu'ambitieux pour une commune qui n'est pas riche. Tous les outils d'optimisation financières ont été mis en place depuis 2020 : économies d'échelle et rationalisation de nos dépenses de fonctionnement, recherche de ressources supplémentaires, recherche de subventions pour nos investissements, pilotage à l'euro près de nos dépenses.



# Les grandes orientations

## LE BUDGET 2024 EST IMPACTÉ PAR 4 ÉLÉMENTS QUI PÈSENT SUR LES DÉPENSES

- › La hausse de l'inflation avec une différence significative de prix des achats et des travaux
- › Les conséquences d'une année pleine des revalorisations salariales décidées par le gouvernement en 2022 auxquelles s'ajoute 5 points d'indice supplémentaires par agent au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et l'augmentation des charges patronales inhérentes à la retraite des fonctionnaires
- › Les conséquences des transferts de charges de l'Etat aux collectivités en perpétuelle augmentation qui ne sont pas compensées financièrement à la réelle valeur des dépenses engagées par la ville (Règlement Local de Publicité par exemple)
- › Les conséquences de la mise en œuvre et du maintien de services publics pour la population au regard du retrait progressif des institutions.

## LES GRANDES LIGNES DE CONDUITE

- › Pas d'augmentations des taux communaux de la fiscalité locale
- › Les investissements prévus s'élèvent à 3 700 000€ en tenant compte systématiquement des études préalables et des financements possibles ;
- › L'augmentation des excédents de fonctionnement sera recherchée pour une meilleure trésorerie et une amélioration de la Capacité d'Auto-Financement (C.A.F.) ;
- › L'optimisation et la maîtrise des dépenses de fonctionnement seront une priorité.

En raison des incertitudes liées à l'évolution du coût de l'énergie et des nécessités d'actions face à l'évolution du climat et de ses conséquences, la municipalité a fait le choix de mettre à l'honneur la transition écologique pour ses actions 2024.

A ce titre, de nombreuses actions seront menées pour consommer moins d'énergie, favoriser l'acquisition de véhicules propres, agir en faveur du recyclage des déchets produits par la collectivité et de l'utilisation de matériaux recyclés, participer à la production d'énergie solaire et poursuivre les opérations de protection de l'environnement.

# Des dépenses maîtrisées

Le budget de fonctionnement s'élève à **8 434 353,71 €**

Les résultats budgétaires de la commune avec les restes à réaliser et les reports N-1, montrent une maîtrise totale des finances publiques, aussi bien en investissement qu'en fonctionnement depuis 2020.

Des faits et des chiffres valent parfois plus que de longues démonstrations :



## COMMENT SE RÉPARTIT LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA VILLE SUR 100€



### Taux des taxes communales 2024 ne changent pas

Taxe d'habitation	14,69 %
Taxe foncière (bâti)	47,07 %
Taxe foncière (non bâti)	93,71 %

	2014 - 2019	2020 - 2023
Dette :	Dette au 31/12/2013 : <b>3 829 471.30</b> Dette au 31/12/2019 : <b>5 307 736.19</b>	Dette au 31/12/2023 : <b>3 835 547.49</b> (au niveau de l'année 2013)
Personnel :	//////	17 Equivalents Temps Plein sup.
Capacité excédentaire :	<b>2 000 000 €</b>	<b>5 500 000 €</b>
Résultat budgétaire cumulé min :	<b>-603 328,80 €</b>	<b>793 056,95 €</b>
Résultat budgétaire cumulé max :	<b>650 939,46 €</b>	<b>2 048 382,04 €</b>

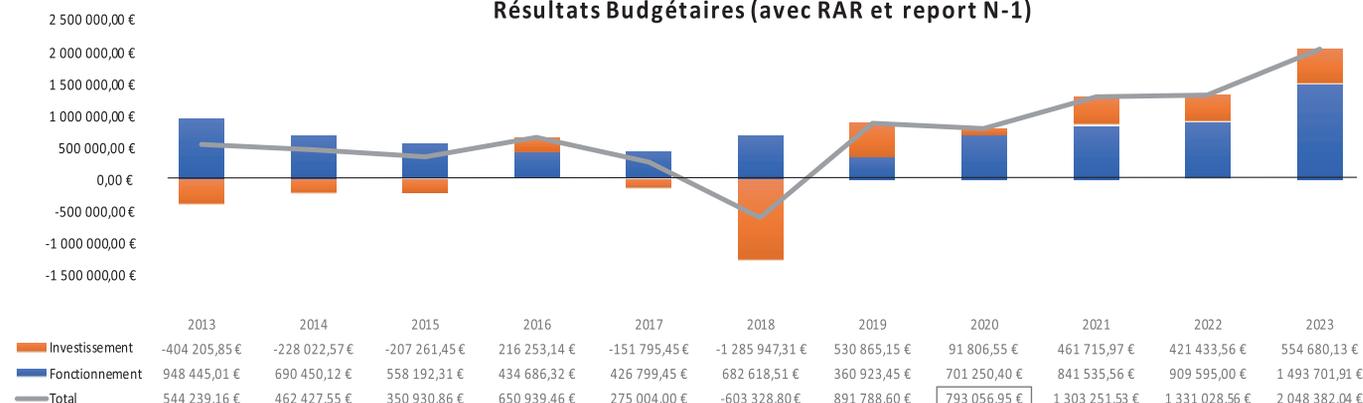
## EN 4 ANS,

La gestion rigoureuse et innovante mise en place par la municipalité a permis de désendetter la commune, de moderniser et doter l'administration par l'embauche de 17 Equivalents

Temps Plein et de tripler sa capacité excédentaire. Tous ces résultats ont été obtenus dans un contexte historiquement inflationniste lié à des crises systémiques (sanitaires,

financières, sociales, environnementales et énergétiques) et sans AUGMENTER LES IMPÔTS comme la nouvelle équipe municipale s'y était engagée!

### Résultats Budgétaires (avec RAR et report N-1)



ÉLECTIONS MUNICIPALES

## LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

La municipalité a établi une grille de critères pour plus de transparence sur la destination et l'usage des subventions. Le système alloue 70% du budget au fonctionnement et le reste à des projets présentés par les associations. Une commission d'élus, de la majorité et de l'opposition, arbitre les demandes. En 2024, le budget des subventions s'élève à **80 780 €**

Associations	Fonctionnement 2024
Louis Jules et compagnie	100,00 €
Bout'chou	200,00 €
Lutins Toucassins	300,00 €
Parents d'élèves	300,00 €
CDAD	2 913,00 €
Mission locale	10 528,00 €
Coopérative école élémentaire	9 800,00 €
Coopérative école maternelle	6 400,00 €
COF	11 000,00 €
Ecole cantonale de musique	5 482,00 €
Piège de lumière	4 209,00 €
Les amis de l'église	605,00 €
Chorale St Christophe	430,00 €
Amis de l'œuvre de Blasco Mentor	470,00 €
L'atelier du petit bourdon	600,00 €
Photoclub toucassin	686,00 €
Les Baladins	367,00 €
Les compagnons de l'aioli	980,00 €
La Soleiado	300,00 €
Gym forme	2 340,00 €
Judo club	2 287,00 €
Karaté gapeau	1 500,00 €
L'asso de Vie	1 099,00 €
La grive	522,00 €
Les tamalous	394,00 €
Les mollets d'aciers	178,00 €
Association des commerçants	100,00 €
CCFF	100,00 €
AMMAC	100,00 €
la Boule Toucassine	100,00 €
Hameau de Valaury	100,00 €
TAROT Toucassin	100,00 €
La Truite du Gapeau	100,00 €
Les restos du coeur	100,00 €
La prévention routière	100,00 €
Le don du sang	100,00 €
Le secours populaire	100,00 €
L'atelier	100,00 €
SNEM (medailles guerre)	100,00 €
La Figue	100,00 €
AFSEP	100,00 €
La clef	100,00 €
ADAMAVAR	100,00 €
FFSM	100,00 €
France Alzheimer	100,00 €
1718 Médaille	100,00 €
Amicale Anciens Combattants	100,00 €
Le Souvenir Français	100,00 €
Secours Catholique	100,00 €
<b>Total</b>	<b>66 290,00 €</b>

## LES PROJETS D'INVESTISSEMENT SE POURSUIVENT

Le budget d'investissement s'élève à **5 219 973,24 € (y compris les restes à réaliser)**

Au cours de l'année 2024, la municipalité mettra en œuvre la poursuite des chantiers engagés sur la Font du Thon, l'Eglise Saint-Christophe, la réhabilitation de la Maison Mentor, la structure sportive des écoles ainsi que la finalisation de développement de la vidéoprotection.

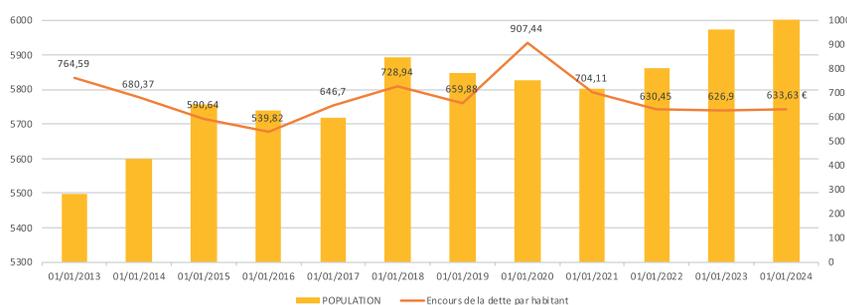
Le projet de centralité prendra une dimension importante avec le lancement des diverses études et notamment une révision partielle du PLU, le lancement

des travaux du parking des Bendelets et la poursuite des réserves foncières afférentes.

N'ayant pas eu recours à un emprunt en 2023 pour la réalisation des travaux, le montant de la dette par habitant reste stable (633,63€) et en dessous des moyennes nationales (en 2021 : 787€/hab.) et départementales (en 2021 : 1014€/hab.). A noter que l'encours de la dette au 01/01/2024 est de **3 835 547,49 €**

### Le budget primitif 2024 en chiffres

Fonctionnement	8 434 353 €
Dépenses de personnel :	3 986 686 €
Charges à caractère général :	2 099 986 €
Dotations et participations :	1 033 017 €
<b>Investissement (dont 479 042,24 € de restes à réaliser 2023)</b>	<b>5 219 973,24 €</b>



Associations	Projets	Subventions
Louis Jules et compagnie	Loto	200,00 €
Ecole cantonale de musique	Concert Journée du patrimoine	440,00 €
Ecole cantonale de musique	Concert Fête de la musique	320,00 €
Ecole cantonale de musique	Audition printemps et de fin d'année	1 280,00 €
Chorale St Christophe	Concerts	400,00 €
L'atelier du petit bourdon	Stage de méditation avril bleu	300,00 €
Photoclub toucassin	Matériel	400,00 €
Photoclub toucassin	Exposition estivale	450,00 €
Les baladins	Achat de caméras	500,00 €
Les baladins	Achats de décors	500,00 €
Judo club	Achat survêtements floqués	1 000,00 €
Judo club	Frais de déplacement compétition	2 000,00 €
L'asso de Vie	Nouvel an chinois et stage	1 500,00 €
La grive	Cave à venaison	1 000,00 €
Association des commerçants	Soirée DJ	2 000,00 €
CCFF	lotos et bal	500,00 €
Hameau de Valaury	Soirée contes	700,00 €
Les restos du coeur	Aide aux Toucassins	1 000,00 €
<b>Total</b>		<b>14 490,00 €</b>

# R E T O U R E N / I M A G E S



AVRIL BLEU



CÉRÉMONIE DE CITOYENNETÉ



25-27  
AVRIL

FESTIVAL SO MÔMES

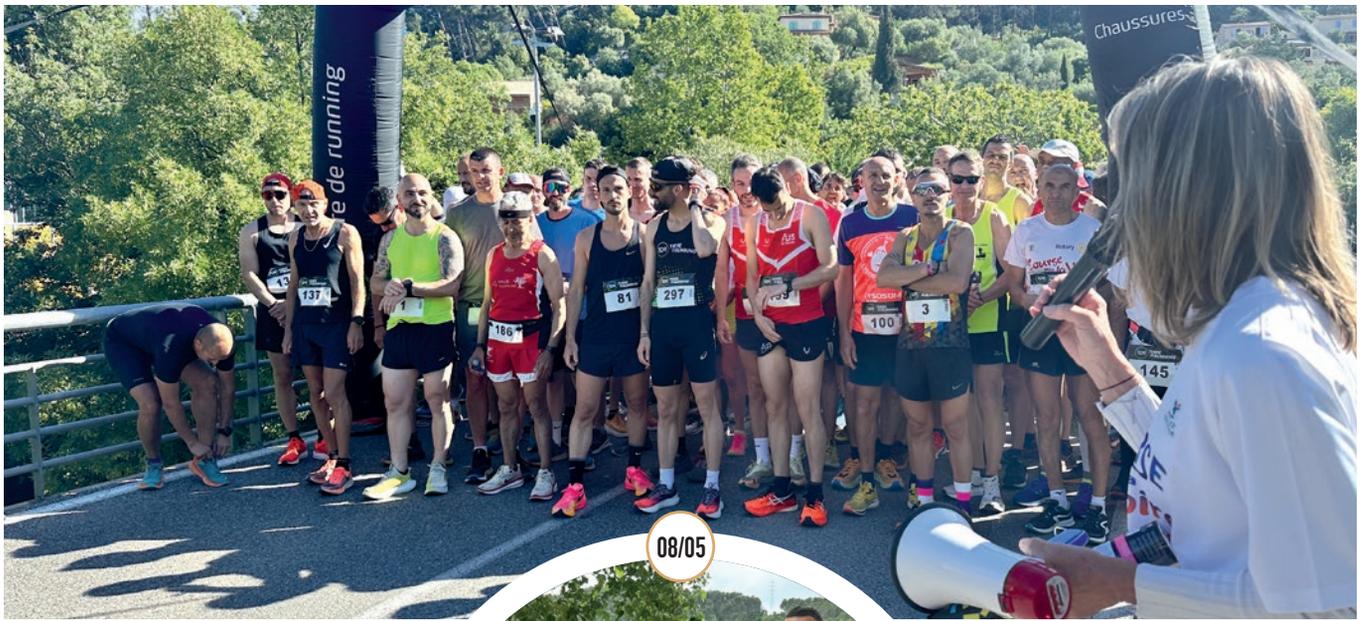




**SPECTACLE DE MAGIE DU CCAS**



**COMMÉMORATION**



**COURSE DU 8 MAI**



10>12  
MAI



FESTIVAL DE MAGIE



25/05

ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS



06>07  
JUN

JOURNÉES DE L'ENVIRONNEMENT POUR L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE AVEC BIOSPHÈRE

# COHÉSION SOCIALE

## Passerelle de mémoire : raconte-moi Solliès-Toucas !



### VIENS PARTICIPER À LA RÉALISATION DE LA BANDE ANNONCE DU FILM !

Un rendez-vous est donné aux jeunes qui souhaitent participer au projet.

Retenez la date du **samedi 16 novembre à 9h30** à la bibliothèque pour la réalisation de la bande annonce du film. Ce moment sera l'occasion de parler du projet et de découvrir la pratique de l'audiovisuel.

**Plus d'infos :**  
**Bibliothèque 04 94 00 41 38**



**L**a ville s'associe à l'association Passerelle de mémoire pour un projet de film intergénérationnel, financé par le Département du Var.

L'objectif est de créer des liens permettant aux aînés de transmettre leur patrimoine immatériel aux plus jeunes à travers la réalisation d'un reportage sur l'histoire de la commune. L'association Passerelle de Mémoire accompagnera les jeunes pour mener l'enquête sur les secrets de leur lieu de vie et de mener les entretiens avec les seniors pour qu'ils témoignent de l'évolution du village. Ces échanges seront collectés et filmés et ils donneront lieu à la réalisation d'un film documentaire.

Dotée d'une caravane équipée de matériel de tournage professionnel, et aménagée pour recevoir les séniors et les jeunes au plus près de chez eux, l'association s'installera sur notre commune pour filmer en toute intimité les personnes volontaires.

Ce film fera l'objet en 2025 d'une diffusion publique auprès des habitants.

Les candidatures sont ouvertes pour les séniors qui souhaitent participer en racontant Solliès-Toucas d'hier à aujourd'hui.

**Renseignez-vous auprès du CCAS : 04 94 28 90 47 (Tapez 2)**

# CCAS : la cohésion sociale en action !

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est une structure publique de proximité qui s'adresse à tous les Toucassins ayant besoin d'une écoute, d'une information, d'une orientation, d'une aide ponctuelle. Il est également un relais essentiel pour toutes les demandes d'aide de la vie quotidienne.

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) accompagne :

- Des familles ou les personnes en difficultés, en étroite collaboration avec les assistantes sociales du département.
- Des personnes qui souhaitent déposer leur demande de logement social, leurs dossiers APA, MDPH, d'aide sociale et autres...
- Pour toutes autres démarches (impôts, CPAM, CAF, retraites, pôle emploi...), le CCAS peut vous orienter vers la maison France Service à Solliès-Pont, une plaquette d'information est disponible en mairie.

Le CCAS a également pour mission de tenir un registre des personnes fragiles et vulnérables en cas de nécessité (Canicule, grand froid, épidémies, risques météorologiques...) afin de faciliter l'intervention des services sanitaires, sociaux et de secours. Les données recueillies ont pour seul objet le plan d'alerte et d'urgence départemental. Elles sont destinées à l'usage de la Commune et du préfet, à sa demande.



Si ce n'est déjà fait, nous vous invitons à vous y faire inscrire. Si vous êtes déjà inscrits, il serait important d'enregistrer sur votre téléphone le numéro de la mairie 04.94.28.90.47 afin que vous puissiez nous répondre en toute sécurité lorsque nous vous contacterons.

## REPAS INTERGÉNÉRATIONNELS

La ville et le CCAS ont instauré des repas intergénérationnels qui connaissent un vif succès auprès des seniors et des enfants volontaires. Ces déjeuners se déroulent au restaurant scolaire de l'école élémentaire Guy Menut, avec pour objectif de favoriser les échanges entre générations et de lutter contre l'isolement des personnes âgées. Depuis leur lancement en avril, trois déjeuners ont déjà été organisés, et une liste d'attente est en place pour les prochains.

Pour plus d'informations, consultez nos canaux de communication (site Internet, réseaux sociaux, application mobile, etc.).





## L'AGENDA DU CCAS

► Organise des ateliers pour les personnes de plus de 60 ans en partenariat avec l'ASEPT PACA et la mutualité française. (Yoga du rire, numérique, équilibre, cohésion tricot, mémoire, smartphone et tablette). Les ateliers à venir à partir de septembre : Mémoire, cohésion tricot, gym douce et mobilité séniors (code la route, les pratiques...)

► Invite à des conférences en lien avec la santé.

► Propose des animations pour les seniors tout au long de l'année sur inscription avec pour temps fort :

- ▶ La semaine bleue du 30 septembre au 3 octobre 2024 ;
- ▶ Le repas de Noël (en deux temps : 2 fois 60 convives) les 10 et 11 décembre 2024, ou les douceurs de Noël distribuées le 18 décembre ;
- ▶ Distribution d'un colis de Noël (inscriptions jusqu'au 15 septembre de l'année en cours) aux personnes de plus de 70 ans, sous conditions de ressources et aux familles suivies par le CCAS.

Renseignements et inscriptions auprès du CCAS par téléphone au 04.94.28.90.47 (Taper 2).

Les informations concernant le CCAS se font par l'intermédiaire du service communication de la ville par voie d'affichage, sur le site internet, l'application mobile, les réseaux sociaux.

# JEUNESSE



## LES JEUNES ÉLUS VISITENT LE CONSEIL RÉGIONAL

Dans le cadre du parcours citoyen de nos élus du CMEJ, Monsieur le maire Jérémie Fabre, et Madame Audrey Panigot, adjointe en charge de l'éducation et la jeunesse ont accompagné les jeunes à l'hôtel du Conseil Régional à Marseille.

Monsieur François de Canson, maire de La Londe, Président de la communauté des communes Méditerranée Portes des Maures et Vice-Président de la Région, les a reçu dans l'hémicycle. Il leur a expliqué toute l'importance de cette instance dans notre vie de tous les jours dans les domaines du transport, de l'économie, du sport, de la culture, du développement durable, de la santé, de l'éducation et de l'innovation. La journée a également inclus un moment plus ludique au musée de l'illusion. Les prochaines élections du CMEJ se dérouleront en octobre 2024. Un projet de visite au parlement européen est à l'étude pour l'année prochaine.



# TRAVAUX

## RUE DES ÉCOLES

L'espace situé devant l'école maternelle est en cours d'aménagement pour valoriser ce lieu de passage laissé en friches depuis la création de la voie en 2019. Le projet a été discuté avec les riverains et sera terminé cet été.



## Pas de pause pour les aménagements



## BOULODROME ET STATIONNEMENT

Depuis quelques mois, le boulo-drome a repris sa place d'antan sous la fraîcheur des magnifiques platanes. Les services techniques communaux ont effectué une remise en état de celui-ci pour accueillir les concours estivaux de boules. Dans le même temps, des places de stationnement ont été réalisées le long de la maison médicale et le parking a été déplacé sur l'ancien boulo-drome.



## SÉCURISATION DE LA RD 554

Les travaux du Rond-point étaient attendus depuis plusieurs décennies. Entrepris par le département du Var, ils ont débuté le 17 juin pour une fin de chantier en août. Certaines phases se déroulent de nuit pour éviter les désagréments de circulation. Cet aménagement permettra de casser la vitesse sur cet axe très passant et de sécuriser les voitures qui sortent sur la RD 554 par l'avenue du Sous-Marin Casabianca ou par le lotissement des Restanques.



### **STADE MULTISPORTS AU CŒUR DES ÉCOLES :**

Le chantier a débuté le 3 juin avec le désamiantage et la démolition de la maison située sur le terrain dans l'impasse des écoles. Les travaux de cette première phase dureront 6 semaines. Le projet concerne la réalisation d'un terrain multisports et d'un local comprenant des sanitaires et des espaces de rangement. Cette nouvelle structure sportive sera exclusivement réservée aux écoles sur le temps scolaire et ouverte à tous, le week-end.



### **UN PARC POUR LES TOUT-PETITS À VALAURY :**

Cet espace public situé en entrée du hameau va accueillir 4 jeux pour les tout-petits ainsi que des places de stationnement.

## Pas de pause SUITE pour les aménagements



### **DES TOILETTES PUBLIQUES DANS LE CENTRE-VILLE :**

Le local communal situé sous le grand porche est réaménagé en toilettes publiques. Elles seront ouvertes dans un premier temps lors des manifestations organisées dans le centre-ville.



### **RÉHABILITATION DE LA FONT DU THON ET DU PARC DES FRÈRES TOCASSO :**

Les travaux d'envergure progressent et le résultat s'annonce magnifique. La Font du Thon, berceau de notre commune, a été restaurée avec des pierres locales et grâce à des techniques artisanales anciennes. Le parc adjacent prend forme avec la création d'un bassin naturel et d'un théâtre de verdure, prêt à accueillir divers spectacles et animations. Le site devrait être inauguré lors des Journées du Patrimoine, le 21 septembre.



### **LE BLASON REPREND DES COULEURS :**

Le temps avait effacé le blason dessiné sur les pavés du parvis de la mairie. Les services techniques communaux lui ont redonné vie, pour le plus grand plaisir des anciens Toucassins et des nouveaux qui l'ont découvert.

# PATRIMOINE

La Casa Nieves, est le premier projet soutenu par le fonds de soutien aux Métiers d'arts de la Fondation du patrimoine en Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

Le projet de rénovation du jardin comprenant restanques et escaliers en pierres sèches, bénéficiera d'une dotation de 30 000 €.



## La Maison-Atelier de BLASCO MENTOR

### Lauréate du fonds de soutien aux métiers d'arts

Le lancement de ce fonds de soutien s'inscrit dans une stratégie nationale en faveur des métiers d'art annoncée en mai 2023 par la ministre de la Culture et la ministre des Entreprises, du Tourisme et de la Consommation dont l'objectif de soutenir et accompagner des projets visant à préserver et transmettre les métiers et l'artisanat d'art dans les territoires.

La restauration des jardins et de la maison, soutenue par la Mission Patrimoine en 2023, permettra dans quelques années de transformer ce site remarquable en un espace patrimonial relatif à la vie de

Blasco Mentor et de ses contemporains.

Pour les jardins, des spécialistes des constructions en pierres sèches, typiques du bâti provençal, seront sollicités sur la réfection des calades et des murs de soutènement. A l'instar de la rénovation de la font du Thon, la commune est fortement investie dans la transmission des savoir-faire, et a inclus dans les conditions des appels d'offre la présence d'apprentis.

À l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine 2024, une animation « taille de pierre » sera organisée pour les Toucassins.



Pour la CASA NIEVES participer à la  
**COLLECTE DE DONS**  
en scannant le QR code !



Pour l'ÉGLISE SAINT-CHRISTOPHE  
participer à la  
**COLLECTE DE DONS**  
en scannant le QR code !



# Un patrimoine dévoilé

les artistes d'hier, d'aujourd'hui et de demain



La 41<sup>ème</sup> édition des Journées Européennes du Patrimoine (JEP) organisées les 21 et 22 septembre prochains mettront à l'honneur le riche patrimoine de notre ville, tout en célébrant les artistes toucassins, qu'ils soient vivants ou disparus. Cette année, l'événement devrait intégrer également l'inauguration de la Font du Thon et du parc des Frères Tocasso. Voici un aperçu des festivités qui nous attendent :

## INAUGURATION DE LA FONT DU THON ET DU PARC TOCASSO

Les travaux de réhabilitation avancent et la municipalité espère pouvoir inaugurer la Font du Thon et le parc des Frères Tocasso lors des journées du patrimoine. En plus de la cérémonie protocolaire, la ville proposera :

- **des expositions éphémères et performances en direct** : Les œuvres des artistes locaux seront exposées en extérieur ainsi que des performances artistiques en live
- **des Animations** : les associations culturelles animeront la journée dans le théâtre de verdure avec des spectacles de danse, musique, théâtre et autres.
- **des Ateliers** : Participez à des ateliers de taille de pierre organisés par la Société Urbavar qui a réalisé les travaux de réhabilitation de la font du Thon, et initiez-vous à la peinture avec des sessions de portrait et d'aquarelle.

## VISITES GUIDÉES

Découvrez la ville et ses lieux patrimoniaux emblématiques grâce aux visites guidées. Explorez l'histoire et l'architecture qui font la richesse de notre commune.



## EXPOSITIONS

Plusieurs expositions offriront un panorama de l'art local et de ses talents. Voici quelques-unes des expositions prévues :

- **Artistes toucassins** : Une vingtaine d'artistes locaux d'hier et d'aujourd'hui exposeront au Moulin Arnaud et à la salle des fêtes
- **Photographies** : Une collection de vieilles photos de Solliès-Toucas sera visible au foyer Canolle.

## MISE À L'HONNEUR DE BLASCO MENTOR

La municipalité a engagé un grand plan de rénovation de la casa Nieves, maison atelier de l'artiste catalan Blasco Mentor. Les journées du patrimoine mettant à l'honneur les artistes Toucassins ne pouvaient se passer de présenter celui qui a vécu dans notre village et lui a légué sa maison et ses œuvres.

- **Expositions** : Photos des jardins de la Casa Nièves et exposition exceptionnelle des œuvres issues de collections privées, organisée par l'association Les amis de l'œuvre de Blasco Mentor.

- **Présentation** du documentaire en cours de réalisation par le Toucassin Luc Benito.

Nous espérons vous retrouver nombreux lors de cette édition exceptionnelle des Journées Européennes du Patrimoine ! Le programme complet et détaillé est à venir. Restez connectés sur nos réseaux, notre site internet et notre application mobile.

# URBANISME CADRE DE VIE

## La ville intensifie sa lutte contre les constructions illégales

**D**ans le cadre de la loi n° 2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, dite « Engagement et proximité », la municipalité a décidé de mettre en place de nouvelles mesures administratives visant à renforcer les pouvoirs du Maire en matière d'urbanisme.

La loi du 27 décembre 2019 a introduit des dispositions permettant au Maire de sanctionner plus efficacement les infractions au code de l'urbanisme. Le Maire peut désormais infliger une amende administrative pouvant atteindre 500 euros par jour de retard, dans la limite de 25 000 euros, aux contrevenants. Cette mesure vise à pallier les lenteurs et les complexités des procédures pénales traditionnelles.

### COMMENT ÇA MARCHE ?

À la suite d'un procès-verbal constatant une infraction, le Maire peut mettre en demeure le responsable de réaliser les travaux nécessaires à la mise en conformité ou de déposer une demande d'autorisation d'urbanisme. Une astreinte journalière pouvant aller jusqu'à 500 euros peut être appliquée jusqu'à ce que la situation soit régularisée. Le délai de mise en conformité varie en fonction de la nature de l'infraction

et des travaux requis.

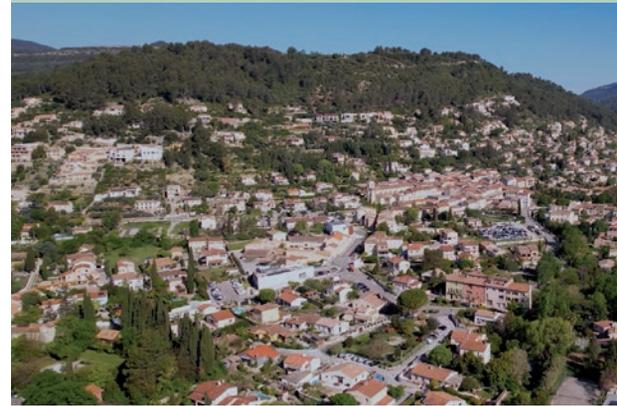
Si la mise en demeure reste sans effet après le délai imparti, l'autorité compétente peut obliger l'intéressé à consigner une somme équivalente au coût des travaux nécessaires entre les mains d'un comptable public. Cette somme sera restituée au fur et à mesure de l'exécution des travaux prescrits.

Avant de recourir aux sanctions, une phase préliminaire de régularisation amiable sera

privilegiée, prenant en compte :

- › L'ampleur de l'infraction ;
- › La capacité de régularisation ;
- › Le délai de remise en état.

Ces nouvelles dispositions visent à dissuader les constructions illégales et à encourager le respect des règles d'urbanisme. Pour toute question ou information complémentaire, le service urbanisme se tient à votre disposition.



## Nettoyons le sud : La ville s'engage

**C'**est une belle réussite pour l'Opération Nettoyons le Sud organisée le 13 avril dernier, par la commission transition écologique, menée par l'adjointe au maire Virginie Phelippeau en partenariat avec la région et le parc naturel régional de la Sainte Baume.

85kg de déchets et 2 litres de mégots ont été ramassés, avec la participation des CIL du centre-ville et de la Guiranne, du CCFF et des Toucassins petits et grands. Bravo à tous!

La protection de notre cadre de vie passe aussi par l'attention que nous portons tous à la gestion de nos déchets. N'oubliez pas que tout ce qui est jeté dehors finit dans notre Gapeau et dans notre belle mer Méditerranée.



# Etude de mobilité dans les quartiers Valaury / Andoulins

## Des actions à venir



**F**in 2022, la ville a missionné le cabinet Horizon Conseil pour réaliser une étude de mobilité dans les quartiers de Valaury et des Andoulins, qui ont connu une forte urbanisation au cours des 20 dernières années. Les élus ont souhaité engager une réflexion sur les enjeux de circulation, de mobilité et de stationnement dans les zones allant de la Font du Thon vers les Andoulins, incluant la route forestière et la route de Valaury.

Dans une démarche participative, la municipalité a invité la population à une présentation de l'étude, partageant les données collectées sur le terrain par le cabinet, puis a organisé des tables rondes. L'objectif de ces tables rondes était de permettre aux habitants de réfléchir à des axes d'amélioration de la mobilité, tout en

prenant en compte l'intérêt général ainsi que les contraintes techniques et financières de la commune.

Le 28 mars dernier, une réunion publique s'est tenue à la salle des fêtes pour restituer les travaux des tables rondes et les axes d'amélioration proposés par le cabinet d'étude.

La municipalité a répondu à toutes les propositions des administrés, expliquant les raisons de la faisabilité ou non de chaque suggestion. Le cabinet Horizon Conseil, mandaté par la ville, a présenté ses recommandations pour améliorer la circulation et sécuriser tous les utilisateurs.

### CONCERNANT LES PROPOSITIONS DU CABINET D'ÉTUDE :



#### La municipalité retient et mettra en place sous forme de test :

- le nouveau sens de circulation aux Senes de Valaury
- la mise en place de chaussidou ou tout autre marquage permettant de mieux partager la voie entre cycles/piétons/voitures et faire ralentir les automobilistes. Des aménagements seront réalisés notamment sur la route de Valaury entre le stop de Tourdias et le quartier des Rouvières.



#### La municipalité ne retient pas :

- la limitation à 30 KM/H sur la route des Andoulins.



### Zoom

Retrouvez le diagnostic de l'étude et le document de présentation des propositions sur <https://www.ville-sollietoucas.fr/actualites/1187/etude-de-mobilite.htm>

## Louer un bien en centre-ville : Avez-vous le permis ?

**L**a commune a instauré depuis plusieurs années un permis de louer dans le centre-ville. Ce dispositif issu de la loi Alur vise à lutter contre le mal-logement en permettant aux communes d'appliquer des mesures de contrôle des biens mis en location.

Tout bailleur dont le logement se trouve dans le secteur concerné, doit demander une autorisation de mise en location.

### MODE D'EMPLOI

#### Étape 1

##### Dépôt de la Demande

Pour toute première mise en location ou pour un changement de locataire, les propriétaires doivent :

1. Télécharger le formulaire CERFA n° 15652\*01 sur [service-public.fr](http://service-public.fr).
2. Annexer les documents du diagnostic technique.
3. Déposer ou envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception la demande à la mairie.

#### Étape 2

##### Réception de la Demande

Dans la semaine suivant le dépôt de la demande, le propriétaire reçoit :

- Un récépissé pour une déclaration complète, indiquant la date de dépôt et les informations fournies.
- Un accusé de réception pour une déclaration incomplète, indiquant les pièces manquantes et le délai d'un mois pour les fournir.



# Inauguration du potager du Gapeau

**L**e 8 juin dernier, à l'occasion de la journée de l'environnement, la municipalité a inauguré la régie agricole communale située chemin de Guiran. Cet événement a marqué l'aboutissement d'une promesse électorale chère aux élus, concrétisée malgré les scepticismes qu'elle a pu susciter pendant la campagne électorale.

Lors de son allocution, Jérémie Fabre a rappelé la décision courageuse d'annuler le projet de logements sociaux hérité de la précédente mandature. Ce projet était inadapté au quartier en raison des problèmes d'assainissement et de circulation qu'il aurait générés. «L'annulation était une promesse de campagne, nous l'avons tenue et nous l'assumons pleinement», a affirmé le maire. La nouvelle destination de ce lieu, riche en figuiers et bordé par le Gapeau, est apparue comme une évidence pour accueillir la régie agricole.

Bien plus qu'un simple jardin, la régie agricole représente un projet ambitieux aux multiples

facettes. Elle offre des opportunités d'insertion professionnelle à des personnes en situation de fragilité, leur permettant de retrouver espoir et dignité par le travail. L'association d'insertion ASPI, partenaire clé de cette initiative, était présente pour l'inauguration.

Grâce à cette régie, la cuisine centrale des écoles de la commune est partiellement approvisionnée en fruits et légumes frais et locaux. Ce geste assure aux enfants une alimentation saine, de qualité, et respectueuse de l'environnement. En 2023, entre juillet et décembre, 115 kg de légumes ont été livrés à la cuisine centrale dont des

tomates, oignons, poivrons, courgettes, aubergines, navets, choux, brocolis, céleris.

En 2024, de janvier à mai, c'est 208 kg de légumes et 180 salades. Les fruits arriveront ensuite.

«Ce projet est le fruit d'un travail collectif», a souligné le maire, remerciant chaleureusement toutes les personnes impliquées, y compris l'association ASPI, les élus Virginie PHELIPPEAU, Hervé JAULT et Audrey PANIGOT, ainsi que les agents municipaux.

Ce projet a reçu les soutiens financiers de la Région, du Département et de la CCVG.

## Étape 3

### Visite de Contrôle

La ville a conventionné avec l'association Soliha Var qui se chargera de contacter le propriétaire pour organiser une visite de contrôle. Cette visite, qui doit avoir lieu dans les 15 jours maximum, évalue l'état du logement selon une grille de critères objectifs. Le rapport de cette visite est ensuite transmis à la mairie, indiquant les éventuels travaux nécessaires.

## Étape 4 :

### Décision de la Mairie

La mairie notifie sa décision dans un délai d'un mois après la date de dépôt de la demande :

► Si la demande est rejetée, la mairie précise les désordres constatés et les travaux recommandés. Une nouvelle demande peut être déposée une fois les travaux achevés.

► Le silence de la mairie vaut autorisation tacite.

## PÉRIMÈTRE CONCERNÉ

Le permis de louer s'applique spécifiquement au centre ancien et historique de la commune. Les voies concernées par cette mesure incluent :

- Av. du 8 mai 1945
- Rue de la Chapelle
- Av. de Lattre de Tassigny
- Rue Blasco Mentor
- Rue Jean Jaurès
- Impasse Bremond
- Place du Pont
- Place Gambetta
- Rue République
- Rue de Guiran
- Rue du Rayol
- Av. de Valaury (pl. Gambetta > presbytère)
- Traverse de Guiran
- Rue des Écoles
- Rue de la Fontaine
- Traverse de l'Hoir
- Rue Renaudel
- Trav. de l'Hoir de la Croix
- Rue Pasteur
- Impasse de l'Hoir
- Rue du Jas de Fouque
- Imp. des Basses Tourettes n°1
- Rue des Costes
- Traverse des Jardins
- Rue Jean Aicard

Plus d'informations sur [ville-sollietoucas.fr/fr/permisdelaouer.htm](http://ville-sollietoucas.fr/fr/permisdelaouer.htm)

# SÉCURITÉ



## Prévention incendie ON FAIT LE POINT !

**C**haque année, il est indispensable de faire une piqûre de rappel sur la prévention des risques incendie pour bien profiter de l'été ! Entourée de massifs forestiers, notre commune est particulièrement concernée par le sujet et chacun doit être vigilant. Bien entendu, pas de feux, ni de cigarettes mais aussi une extrême prudence avec les barbecues, qui sont d'ailleurs interdits si vous êtes à moins de 200 mètres d'un espace boisé. Les barbecues doivent être déclarés en mairie, du 1er juin au 30 septembre.

Comme chaque année, depuis le 15 juin dernier, la circulation sur plusieurs voies pénétrant dans les massifs forestiers est interdite à tout véhicule. Même si les barrières sont ouvertes ! Vous retrouverez chaque jour sur le site internet de la Préfecture du Var ([www.var.gouv.fr](http://www.var.gouv.fr)) une carte du Risque Incendie si vous envisagez de vous promener en forêt. En cas de doute, n'hésitez pas à contacter la Mairie pour de plus amples informations. Côté prévention, le CCFF est prêt. Les bénévoles seront encore très présents sur le terrain cet été et nous les en remercions.



## CCFF UN NOUVEAU PRÉSIDENT

À la suite du décès d'Alain PAUTE, Nicolas MOURCEL a pris la présidence déléguée du CCFF et de la réserve communale de sécurité civile. Arrivé à Solliès-Toucas à l'âge de 8 ans, où il a grandi et effectué sa scolarité, il rejoint le CCFF en 2017 en tant qu'équipier sous la présidence de Gilbert Cipriani. En 2019, Alain PAUTE devient président délégué et choisit Nicolas comme adjoint, le prenant ainsi sous son aile. C'est naturellement et avec l'adhésion des bénévoles du CCFF que Monsieur le maire Jérémie FABRE a décidé de nommer Nicolas comme président délégué du CCFF et de la réserve communale.

## Vacances tranquilles

**S**i vous partez en congés, faites-le avec l'esprit libre et en étant rassurés ! C'est un des buts de l'opération « Vacances Tranquilles » qui est renouvelée avec la Police Municipale. Afin de prévenir les risques de cambriolage si vous partez cet été, pour une période supérieure à 7 jours, n'hésitez pas

à faire un geste simple : vous faire recenser afin que les services puissent organiser des rondes supplémentaires durant votre absence. Vous pouvez vous inscrire en remplissant le formulaire téléchargeable sur le site de la ville ou à retirer en mairie, et l'envoyer par mail à : [policetoucas@mairie-solliès-toucas.fr](mailto:policetoucas@mairie-solliès-toucas.fr)



## La garde nationale choisit Solliès-Toucas



Le 28 mai, Monsieur le maire Jérémie FABRE et son adjoint à la sécurité et correspondant défense, Luciano ROBERTI ont accueilli en mairie une délégation de la Garde nationale. Parmi eux se trouvaient le Général Louis-Mathieu GASPARI, Secrétaire général de la Garde nationale, et Madame Françoise DUMAS, conseillère en stratégie auprès du Secrétariat général de la Garde nationale et ancienne députée du Gard.

Cette délégation, venue de Paris était en séminaire à Toulon et a choisi de visiter Solliès-Toucas pour un moment de détente et de cohésion.

Ce fut l'occasion d'évoquer l'histoire de la Garde nationale et ses missions. Composée de 77 000 femmes et hommes réservistes, la Garde nationale a aujourd'hui pour objectif de doubler ses effectifs opérationnels.

Les réservistes sont des femmes et des hommes volontaires qui décident, en parallèle de leur vie civile, de s'engager au service de la protection des Français (plus d'informations : garde-nationale.gouv.fr)

A la suite de l'accueil en mairie, notre historien officiel, Jean-Claude Vincent, les a guidés dans les ruelles de notre village pour leur raconter l'histoire de notre patrimoine et leur faire découvrir des richesses culturelles de notre ville. Un honneur pour notre beau village !

### ENTRETIEN DES COURS D'EAU DU BASSIN VERSANT DU GAPEAU

Dans le cadre de la **DIG** (déclaration d'intérêt général) les Techniciens du **SMBVG** (Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau) sont autorisés à prospecter les cours d'eau du **Bassin Versant du Gapeau**. Les Techniciens peuvent **circuler** ponctuellement dans le lit de la rivière et sur les berges. Cette année les marquages pour les travaux d'entretien, seront réalisés à partir du **1er juin jusqu'au 15 août 2024**. Les travaux débiteront par la suite en **septembre**.

**Cette année** les cours d'eau qui seront **entretenus** sont : le Gapeau, le Raby, le Latay, la Lône, le Vallons des Routes, les Andues, le Sainte Christine, le Saint Lazare, le Meige Pan, le Forembert, le Réal Rimauresq, le Réal Collobrier, le Grand Vallat, le Merlançon, le Vallon des Borrels, le Vallon de l'Estelle, le Traversier, la Font de l'île et le Ruisseau de Carnoules (**cours d'eau en orange sur la carte**).

Entretien des cours d'eau du Bassin Versant du Gapeau - Année 2024



**S**ous le règne de Louis XIV, on excommuniait encore les chenilles, les mulots et les escargots, qui faisaient « du tort » aux récoltes. Un avocat était commis d'office et ce dernier devait plaider contradictoirement leur cause en imaginant les « questions et réponses » qu'étaient censé poser les accusés (?) face aux plaignants (fermiers)...

*(A la Valette, l'histoire a démontré que des « campagnols, mulots et autres limaces », grâce à l'excellent plaidoyer d'un bâtonnier de renom, furent acquittés des faits qui leurs étaient reprochés et continuèrent paisiblement leur vie de rongeur-onduleur.)*

Effectivement, en Provence il fut un temps où les tribunaux prononçaient des condamnations contre des animaux prévenus de certains délits, où bien, l'autorité ecclésiastique lançait les foudres de l'excommunication envers des insectes "osant" perturber le bon déroulement des offices. Cet usage de la justice divine et humaine, pendant longtemps peu de gens y accordèrent foi, mais des documents authentiques ne permettent plus de douter sur cette réalité.

## Des escargots condamnés par la justice...



Dans la région toulonnaise des juges se firent connaître en défendant les rats d'un diocèse.

Par exemple, un procureur de justice à Solliès le Pont, lors d'un procès, constatant la convocation légitime dans sa conception, malgré une forte opposition, réussit à la faire reporter sous prétexte que la procédure intentée englobant une généralité d'animaux certains assurément non nuisibles, il était mal venu de ne pas préciser la famille des bêtes incriminées. Admettant ces désapprobations, le prévôt, par l'entremise des curés des paroisses de Solliès le Haut et *Soliè les Toucasse*, à l'aide d'une publication faite aux prônes, décréta le renvoi de l'instruction sur les rongeurs.

**Barthélemy Chassanée**, mémorable juriste du XVII<sup>ème</sup> siècle et résidant à Solliès...se fit connaître par la haute cour, en défendant le 11 mai 1691, des familles de rats sévissant dans le hameau de Valaury. Il sut montrer dans cette circonstance, tant d'éloquence et d'habileté que ce procès lui valut une grande célébrité. Son assignation (convocation) de comparution au prétoire de Hyères étant régulière en la forme, il obtint pourtant qu'on l'annulât sous prétexte que l'action intentée intéressant tous les rongeurs, il était irrégulier d'en citer seulement quelques-uns. Adoptant ces motifs, l'échevin Président, par l'entremise de Meynier, prêtre curé de la paroisse *Saint-Christophe de Solié*, à l'aide d'une publication faite durant sept jours à l'issue des célébrations pieuses, fit proclamer le report de l'assignation du dit procès.

Fier de son succès, Chassanée ne s'arrêta pas là. Il parvint à démontrer que les délais pour comparaître, quoique considérables, n'étaient pas encore suffisants, il s'étendit sur la distance, véritablement longue pour les courtes pattes de ces mammifères rongeurs ; il supputa aussi les difficultés du voyage (*Toucas-Hyères*) et décrivit aux juges l'attitude des chats du voisinage guettant leurs proies et indiqua les tours et détours nécessaires pour éviter tous ces pièges.... Bref sur ce point aussi il eut gain de cause et l'on abrogea le terme de la comparution.

« **Extrait d'un autre procès** : Octobre 1766, Nous, parties unies du pays des Solliès (*défenseurs et protecteurs des fenaisons*), faisant droit sur la requête des habitants de « Solliès les Toucas », admonestant les chenilles, escargots et autres mulots, de se retirer dans les six jours des champs situés au lieu dit « Les Baumes de Guiran » et faute de ce faire, déclarerons maudit les ravageur des campagnes (mulot), la caragouille (escargot blanc) et tous autres dévastateurs parasite (*processionnaires du pin*), qui seront excommuniés dans les meilleurs délais par le sieur Barry, curé à Saint-Christophe, et détruits par le feu, sans autre mesure de protection que la décision « instantanée » (*agir ou pas*) des ayants droits. »

*(Source, archives départementales à Draguignan)*

**Jean-Claude VINCENT,**  
Historien communal

# Commerces



## OUVERTURE DU RESTAURANT GAMA TOUCAS

Chaque jour, le menu change avec des plats cuisinés sur place le matin, avec des fruits et légumes de saison. Sur place ou à emporter.

Menu disponible sur  **GAMA Toucas**  
**46, chemin des Lingoustes**  
(derrière le garage)



## LE DROP A OUVERT SES PORTES

Le bureau de tabac, anciennement le Penalty, s'agrandit à la Promenade avec un rayon presse, PMU et Française Des Jeux.

# Le TOUCASSIN



*Bulletin d'information  
de la commune de Solliès-Toucas*

Hôtel de Ville de Solliès-Toucas  
83210 Solliès-Toucas

**Responsable de la publication :** Jérémie FABRE

**Rédaction :** Natacha ADDOU

**Photos :** Mairie Solliès-Toucas

**Maquette :** et si...

**Impression :** Imprimerie Sira

**Permanences en Mairie :**

rendez-vous au 04 94 28 90 47

**Mission locale :**

sur RDV tous les jeudis après-midi  
à partir de 14h.

**Avocat :**

sur RDV tous les premiers vendredis  
de chaque mois à partir de 15h.

**Conciliateur de justice :**

sur rdv tous les 4<sup>ème</sup> mardis du mois  
à partir de 9h.

**Entr'aide Sociale :**

sans RDV le 1<sup>er</sup> mardi du mois  
à partir de 11h.

**Permanences assistantes sociales :**

le lundi et mardi après-midi  
et le jeudi matin sur RDV

# Tribunes Politiques

Le président de la République a pris la décision de dissoudre l'Assemblée nationale, déclenchant ainsi la campagne pour les élections législatives.

Malgré les débats parfois clivants et les divergences politiques, il est crucial que cette campagne ne nous divise pas ni ne crée de tensions au sein de notre commune. Il est essentiel de respecter les choix de chacun et de maintenir un climat de respect mutuel.

Cet été, nous proposons avec les associations, un beau programme de festivités, destiné à créer du lien et à favoriser un esprit de convivialité.

Notre engagement est clair : nous souhaitons bâtir une commune où chacun se sent inclus et valorisé. En encourageant les rencontres et les échanges, nous espérons créer un réseau solide de solidarité et de respect mutuel. Ces festivités estivales sont l'occasion de renforcer l'unité parmi nos concitoyens.

Nous invitons chaque habitant à prendre part à la vie communale, à apporter sa bonne humeur et son enthousiasme. Ensemble, nous pouvons faire de notre commune un modèle de cohésion et de solidarité, un lieu d'écoute et de partage, un cadre privilégié où il fait bon vivre.

Rejoignez-nous et faites partie de cette dynamique positive ! Ensemble soyons fiers d'être Toucassins !

**Le groupe majorité**

Pour les élections européennes, 37% des électeurs qui se sont prononcés en France ont donné leur voix à l'extrême droite. 53% des toucassins ont fait ce choix. La décision individualiste prise dans l'isolement engage l'ensemble de la collectivité dans le respect des institutions démocratiques.

La période estivale est propice au partage, aux rencontres, aux manifestations citoyennes et festives. Pourtant c'est bien le repli sur soi qui engendre cette situation politique de grande incertitude. N'oublions pas que c'est un formidable élan de solidarité internationale qui a libéré notre pays de l'occupation il y a 80 ans.

Rien n'est définitivement acquis. Le magnifique cadre naturel qui nous entoure est fragile et peut être convoité. Le dynamisme associatif qui caractérise notre commune doit être soutenu, il est source d'entraide et de convivialité. Notre patrimoine historique et culturel doit être attentivement préservé.

« Vivre ensemble » c'est cohabiter harmonieusement entre personnes d'origine et de culture différentes. C'est ce qu'ont fait nos anciens pour construire notre nation, notre village. Faisons donc en sorte qu'il fasse toujours bon vivre ensemble à Solliès-Toucas dans notre république indivisible, laïque, démocratique et sociale.

**Les élus du groupe « Toucas A Venir » vous souhaitent un bel été entourés  
de vos familles et de vos amis.**



**DISTRIBUÉ**  
AVEC VOTRE JOURNAL  
ET EN TÉLÉCHARGEMENT  
SUR LE SITE :

[www.ville-solliestoucas.fr](http://www.ville-solliestoucas.fr)

## #FETES ET CEREMONIES

- ▲ Samedi 07 septembre  
**FORUM DES ASSOCIATIONS**  
Au Bouldrome  
*Organisé par la municipalité*
- ▲ Du 21 au 22 septembre  
**LES JOURNÉES DU PATRIMOINE**  
**Inauguration de la Font du Thon et du parc Tocasso**  
(Prévisionnel)  
Centre-Ville et Font du Thon  
*Organisées par la municipalité*
- ▲ Samedi 21 septembre  
**ATELIER CRÉATIF**  
*offert par la Médiathèque départementale du Var*  
A la bibliothèque



- ▲ Samedi 12 octobre  
**FAITES DE LA MOUSSE**  
**4<sup>ème</sup> édition**  
**Brasseurs locaux, food trucks, conférence, dance country, concerts...**  
Centre-ville  
*Organisée par la municipalité*



- ▲ Du 29 au 31 octobre  
**HALLOWEEN, LE MOULIN HANTÉ**  
**PLEINS D'AUTRES SURPRISES !**  
Moulin Arnaud  
*Organisés par la municipalité*



- ▲ Lundi 11 novembre  
**CÉRÉMONIE COMMÉMORATIVE DE L'ARMISTICE DE 1918**  
*Organisée par la municipalité*
- ▲ Du 01 au 16 décembre  
**LES BOÎTES AUX LETTRES DU PÈRE NOËL**  
*Organisées par la municipalité*



- ▲ Dimanche 15 décembre  
**MARCHÉ DE NOËL**  
Centre-ville  
*Organisé par la municipalité*

## #LE MARDI C'EST PERMIS

- ▲ Les mardis 17 septembre, 15 octobre, 12 novembre et 10 décembre  
**SPECTACLES**  
*Organisés par la municipalité*

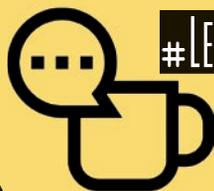
## #DIVERS

- ▲ Du 01 au 31 octobre  
**OCTOBRE ROSE**  
*Organisé par la municipalité*
- ▲ Du 30 septembre au 03 octobre  
**SEMAINE BLEUE**  
Réservée aux Toucassins de 70 ans et +  
Sur inscription  
*Organisée par le CCAS*
- ▲ Du 29 au 30 novembre  
**TELETHON**  
*Organisé par le CCAS*



- ▲ Mardi 10 ou mercredi 11 décembre au choix  
**REPAS DE NOËL**  
Au Bistrot D 4 saisons  
Réservé aux Toucassins de 70 ans et +  
Sur inscription au 04 94 28 90 47  
*Organisé par le CCAS*

- ▲ Mercredi 18 décembre  
**DOUCEURS DE NOËL**  
**Distribution des ballotins**  
(limité à 100 ballotins)  
Réservé aux Toucassins de 70 ans et + qui ne participent pas au repas de Noël  
Sur inscription au 04 94 28 90 47  
*Organisées par le CCAS*



## #LES P'TITS DÉJ' CITOYENS

Retrouvez vos élus pour discuter de votre quotidien. Tous les sujets sont les bienvenus autour d'un café.

- ▲ Tous les premiers samedis du mois  
De 9h30 à 11h30  
Place Clément Balestra  
*Organisés par la municipalité*

